

Processus d'initiation au tir aux armes de poing et d'épaule.

Références

Manuel de découverte du tir sportif de la FFTir édition 2015.
Règlement intérieur article IV.

I - Objectifs

Dispenser une formation de base à tout adhérent du club de telle sorte à ce qu'il soit en mesure de manipuler, d'utiliser une arme de poing et d'épaule, de manière autonome et en toute sécurité, conformément au texte de première référence, enfin de l'entretenir.

II – Organisation de la formation

21 - Responsable

Elle est animée par un adhérent qualifié fédéral, qui, assisté d'un adjoint, suggère, met en place les procédures et le contenu d'une formation répondant aux objectifs énoncés supra, et supervise le dispositif.

Responsable de l'action d'une équipe de formateurs, il s'appuie sur leur pratique associative avérée du tir et ou liée à un cursus professionnel.

Il assure le niveau de leurs connaissances théoriques et pratiques, l'enrichit tout en s'appuyant sur leurs expériences et propositions.

Il veille à l'uniformité du discours pédagogique, à sa cohérence et pertinence au regard de la diversité des pratiques exercées, mais surtout au niveau de sécurité de la pratique individuelle comme des installations.

22 - Formateurs

Choisis parmi des adhérents volontaires, ils disposent d'une pratique avérée du tir en milieu associatif et/ou du fait de leur cursus professionnel.

Ils présentent en outre les garanties nécessaires et suffisantes en matière pédagogique.

Ils dispensent la formation de base, visant à l'autonomie du tireur, assurent les contrôles continus et final en toute objectivité.

23 - Identification

L'ensemble des adhérents concourant au dispositif de formation est identifié, sur le pas de tir, par le port d'une chasuble distinctive, floquée "**Formateur**" au verso.



III - Période de formation

Planifiée, sur 14 semaines, de début septembre à mi décembre, elle s'appuie sur 4 séances de formation (théorique et pratique) réalisées le samedi de 14 à 17 h, au profit d'un maximum de 2 séries de 8 apprenants.

Elle requiert l'engagement ferme de l'adhérent d'assurer sa disponibilité pour réaliser ces 4 séances dans les 6 semaines suivant l'adhésion.

En fonction de la disponibilité des formateurs, la formation peut être individuellement assurée dans des délais plus courts et en dehors du samedi.

Il appartient à chaque formateur d'établir le planning de formation de ses apprenants et de le faire respecter.

La formation est assurée avec l'armement de l'association, détenu conventionnellement par les formateurs, et sur la base d'une documentation livresque diffusée par mèl personnel.

Effort conséquent de présence bénévole, elle ne peut souffrir d'aucune exception.

IV - Contenu pédagogique

41 - Connaissances théoriques

		Référence Manuel de tir FFTir	Contenu
Connaissance de l'arme		Pages 38 à 41	Parties essentielles d'une arme Vocabulaire propre aux armes et au tir Fonctionnement d'une arme
La munition		Pages 38 et 40	La cartouche : étui ou douille, amorce annulaire ou centrale, poudre et charge, projectile ou balle
Enchaînement des gestes		Pages 34 et 35	Manipulation à sec Mise en sécurité Approvisionnement Chargement Tir Mise en sécurité
Sécurité		Pages 6 et 7	Mesures de sécurité au domicile, au pas de tir avant/pendant/après le tir Vocabulaire adapté aux mesures de sécurité Mesures en cas d'incident de tir ou de pause
Position de tir		Pages 26 et 27	A 2 mains A bras franc
La Visée		Pages 28 à 31	Œil directeur La visée et correction
Le Lâcher		Page 32 et 33	Pression sur la détente
Notions de réglementation		Document associatif	Les différentes catégories d'armes Conditions d'acquisition et détention

42 – Connaissances pratiques

L'ensemble des tir s'effectuera sur des cibles de type C 50 précision.

	Partie théorique	NB de cartouches	Distance en mètres	Méthode de tir	Objectif
1	Initiation	50	12,5	Une ou deux mains	Connaissance de la manipulation d'une arme et de son utilisation
2	Contrôle des connaissances	40	12,5 ou 25		Correction des défauts
3	Contrôle des connaissances		12,5 et 25		Correction des défauts
4	Démonstration de la maîtrise de l'utilisation d'une arme	40	25		(100 % des impacts dans la partie zonée de la cible) respect des règles de sécurité comportement

43 - Suivi et Validation du cursus de formation

- Contrôle des connaissance théoriques et pratiques

Des vérifications et rappels des connaissances théoriques sont opérés avant chaque séance.

La maîtrise des règles et gestes élémentaires relatifs à la manipulation et à l'utilisation d'une arme est l'objet d'un contrôle visuel tout au long de la formation.

Le tout est matérialisé sur une fiche devant comporter l'avis minima, objectif et impartial, de deux formateurs distincts. (Cf. annexe)

- Contrôle des connaissance pratiques

A l'issue des 4 séances de formation, l'apprenant est soumis à un contrôle des connaissances théoriques sous la forme de questionnaires :

- L'un à choix multiple élaboré par la Fftir.

- L'autre relatif au vocabulaire spécifique du tir, à l'identification des différentes parties d'une arme, à leur fonctionnement simple, à la munition, aux éléments de base sur la réglementation (Catégories d'armes – Procédure administrative) élaboré par l'association.

- Matérialisation de la réussite

La réussite au dispositif de contrôle final est conforté par l'avis favorable du responsable de la formation.

Elle se traduit par l'inscription sur le Carnet de Tir de la date :

- du test de connaissance.
- du premier tir de contrôle.

L'observation de l'adhérent poursuivie, tant par les dirigeants que par les autres adhérents tout au long de sa pratique, conditionne l'émission de l'avis favorable (feuille verte) indispensable au dossier de demande d'acquisition et de détention d'arme de catégorie B.

- Echec

Tout adhérent n'atteignant pas un niveau de compétence théorique et pratique suffisant pour satisfaire au contrôle voit la période de formation prolongée jusqu'à l'atteinte du seuil souhaité.

Séance(s) complémentaire(s)		Minimum 25	12,50 m ou 25 m	Une ou deux mains	Correction des défauts
-----------------------------	--	------------	-----------------	-------------------	------------------------

Toutefois, toute incapacité avérée de pratiquer le tir en toute sécurité est traduite par l'exclusion de l'association.

Suivi individuel de la formation pratique initiale

NOM		Licence n°	
Prénom		Inscrit le	
Tir à une main effectué le :	Distance 12,5 m / 25m	Nb cartouches (mini 2X5)	Signature formateur
	Date	Signature formateur	
Formation théorique 25 m			
Formation théorique 50 m			
Initiation entretien arme			

Tir n°1	Date :		
Arme utilisée		Nombre cartouches	
Distance de tir	12,5 m	25 m	
Maîtrise Sécurité	Insuffisante	Perfectible	
Manipulation	Insuffisante	Perfectible	
Nom du formateur			
Tir n°2	Date :		
Arme utilisée		Nombre cartouches	
Distance de tir	12,5 m	25 m	
Maîtrise Sécurité	Insuffisante	Perfectible	Acquise
Manipulation	Insuffisante	Perfectible	Acquise
Nom du Formateur		Signature	
Tir n°3	Date :		
Arme utilisée		Nombre cartouches	
Distance de tir	12,5 m	25 m	
Maîtrise Sécurité	Insuffisante	Perfectible	Acquise
Manipulation	Insuffisante	Perfectible	Acquise
Nom du formateur		Signature	
Tir n°4	Date :		
Arme utilisée		NB cartouches	50
Distance de tir	12,5	25 m	
Maîtrise Sécurité		Insuffisante	Acquise
Manipulation		Insuffisante	Acquise
Nb d'impacts	/50	Signature	
Nom du formateur			
	Formation pratique validée OUI/NON	Signature formateur	